

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Renens

Séance du 15 novembre 2018

Présidence de M. Oumar Niang

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 37-2018 de la Municipalité du 1^{er} octobre 2018,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

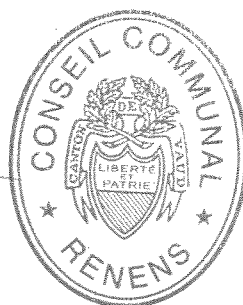
APPROUVE la réponse de la Municipalité au postulat Jonas Kocher et consorts intitulé "Quand les ruches et les élèves ne font plus qu'un".

Ainsi délibéré en séance du 15 novembre 2018

Le Président:



Oumar Niang



La Secrétaire:



Yvette Charlet